

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville
BP 42 - 74210 FAVERGES

N° 126/16

Date de convocation 9 décembre 2016

Conseillers en exercice : 13

Présents : 13

Votants : 13

Extrait du registre des délibérations du : **BUREAU**

Séance du **15 décembre 2016 – 18 heures 00**

Président : **Michel COUTIN**

Secrétaire de séance : **Roland BLAMPEY**

Objet : **ENVIRONNEMENT - EAU POTABLE – MARCHÉ PUBLIC –
ETUDE DIAGNOSTIC ET SCHEMA DIRECTEUR**

MEMBRES PRESENTS

Michèle LUTZ
Roland BLAMPEY
Marc LLEDO
Paul CARRIER

Marcel CATTANEO
Philippe PRUD'HOMME
Jacky GUENAN

Michel COUTIN
Ulrich GAGNERON
Sylviane REY

Nicolas BLANCHARD
Gérard CHAMPANGE
Hervé BOURNE

MEMBRES EXCUSES (pouvoirs)

MEMBRES EXCUSES

EXPOSE

Monsieur Philippe Prud'homme, Vice-président chargé de l'environnement rappelle que dans le cadre de la loi sur la nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe) la compétence eau potable va être transférée à l'intercommunalité.

Au regard des premiers résultats de l'étude de transfert de la compétence eau potable en cours de réalisation, le transfert est prévu au 1^{er} janvier 2019.

Par ailleurs cette étude a mis en évidence la nécessité pour la collectivité d'engager très rapidement la réalisation d'un schéma directeur en Eau Potable à l'échelle intercommunale pour disposer de données supplémentaires permettant de préciser les scénarios technico-économiques en matière de gestion optimale du réseau d'alimentation, d'amélioration du rendement et de priorisation des travaux.

La réalisation du schéma directeur en Eau potable pour le territoire de la CCSLA a été validé par les élus présents à la réunion du 10 novembre 2016 – réunion de présentation des impacts du transfert de la compétence eau potable.

L'étude liée à la réalisation dudit schéma sera lancée selon la trame du cahier des charges proposée par l'Agence de l'eau RMC (Rhône Méditerranée Corse) et comportera 4 phases :

- PHASE 1 : Connaissance physique du système d'alimentation en eau potable
- PHASE 2 : Etat des lieux de la production et de la consommation en situation actuelle
- PHASE 3 : Analyse du fonctionnement du réseau
- PHASE 4 : Construction du schéma directeur

Pour affiner les scénarios, elle pourra être complétée par la réalisation de la modélisation des réseaux et des hydrogéologiques spécifiques.

Monsieur le Vice-président propose de lancer une consultation sous forme d'un marché à procédure-formalisée. En effet, l'estimation prévisionnelle du schéma directeur s'élève à 350 000 Euros HT.

Il informe que le coût de l'étude pourra être cofinancé à hauteur de ~~de 20%~~ par le Conseil Départemental, et de 50% par l'Agence de l'Eau.

Il demande aux membres du Bureau :

- d'approuver le lancement de l'étude du schéma directeur d'Eau Potable,
- de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à :
 - o lancer la consultation dont il s'agit et à signer toutes les pièces du marché à venir
 - o solliciter les aides auprès du Conseil départemental 74 et de l'Agence de l'Eau RMC,
- d'autoriser le Conseil départemental à percevoir la subvention de l'Agence de l'Eau et à la reverser dans le cadre du guichet unique.

-0-0-0-0-0-0-0-

Le bureau après en avoir délibéré approuve le lancement de l'étude du schéma directeur d'Eau Potable, et autorise Monsieur le Président à :

- o lancer la consultation et signer toutes les pièces du marché à venir
- o solliciter les aides auprès du Conseil départemental 74 et de l'Agence de l'Eau RMC,
- d'autoriser le Conseil départemental à percevoir la subvention de l'Agence de l'Eau et à la reverser dans le cadre du guichet unique.

Résultat du vote :

Votants : 13
Pour : 13

Abstention : 0
Contre : 0

Exprimés : 13

Délibération rendue exécutoire le **19 DEC. 2016**

Affichage le

Destinataires :

- Préfecture DRCL (servi)
- Conseil Départemental 74

Copie(s) interne(s) :

- Environnement
- Budget

FAVERGES, 19 DEC. 2016
POUR COPIE CONFORME
LE PRESIDENT,
Michel COUTIN

